

## Hydraulique ou pneumatique, dès 2018, il faudra BIEN choisir !

© 20/12/2017 | 👤 Sébastien Duquet • 📰 Terre-net Média

Le règlement européen 167/2013 impose que les tracteurs neufs bénéficient d'une double ligne de freinage à partir du 1er janvier 2018 et, autant dire que même chez les constructeurs, rien n'est limpide ! Hydraulique ou pneumatique, la seule certitude est qu'en 2021, toutes les machines devront disposer d'un double circuit de freinage. Faute d'accord entre constructeurs, les deux technologies cohabitent. Les tractoristes maintiennent la ligne simple en plus de la double, pour continuer d'utiliser le parc matériel existant et en parallèle, les équipementiers vendent toujours des outils tractés simple ligne. Attention : en 2022, la double conduite sera obligatoire sur toutes les machines !



La double ligne de freinage stoppe le convoi en cas de rupture d'attelage de la remorque. (©Terre-net Média)

Le 7 décembre dernier, la **commission technique de l'Axema** a réuni les constructeurs de matériels agricoles à Paris pour faire le point sur la **réglementation UE 167/2013**, aussi baptisée **Mother Regulation**. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour être commercialisables, tous les tracteurs neufs devront bénéficier d'une **double conduite de freinage**. Les machines automotrices, remorques, outils tractés et tracteurs spéciaux disposent d'un délai supplémentaire jusqu'en 2020.

### Réduire de 50 % les accidents routiers d'ici 2035

Durant la journée, des spécialistes de la législation agricole ont rappelé la loi, en particulier côté freins. L'objectif du texte européen est clair : réduire de 50 % le nombre d'accidents routiers impliquant des engins agricoles d'ici la fin 2035. C'est du moins l'argument principal des autorités de Bruxelles pour justifier la mise en place de ces nouvelles règles.

En 2021, tout engin agricole devra obligatoirement bénéficier d'une double ligne de freins, hydraulique ou pneumatique. Pour assurer la transition, les tractoristes profitent d'un délai supplémentaire : jusqu'en 2020, ils sont autorisés à installer une ligne hydraulique simple, permettant aux agriculteurs de continuer à utiliser leur matériel actuel. En 2021, impossible de détourner la loi et d'utiliser un outil simple ligne sur la route, faute de compatibilité avec le tracteur.

### Continuer à rouler sans frein

En conclusion, un tracteur neuf ne pourra plus freiner une ancienne remorque conçue en simple ligne, même avec un circuit hydraulique. Difficile d'envisager que le parc d'outils tractés devienne obsolète du jour au lendemain ! Et surtout, le principal risque qui en découle : les agriculteurs continueront de les tracter, sans connecter les freins. Quelle sécurité !

À l'aube de l'entrée en application du texte, les constructeurs ne sont toujours pas d'accord sur le maintien d'un système unique, hydraulique ou pneumatique. À noter aussi que les équipementiers proposent toujours des outils à freinage hydraulique simple ligne. Bien qu'ils soient toujours en droit de la faire, il ne faut pas oublier que ces engins seront inutilisables après 2020. **Poclair Hydraulics** travaille sur la technologie hydraulique. La solution n'est toujours pas prête mais le fabricant assure que la compacité du système offre un atout majeur en termes d'intégration sur les machines. Côté tarif, l'installation devra obligatoirement coûter moins cher pour être viable face au pneumatique.

